

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 5 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
27 février 2025

Étaient présents :

Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
07 mars 2025

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 21  
Votants 28

Procurations :

Mme Hélène AUBRY à M. André RIC, M. Éric BLONDEL à M. Dominique GALLIER, Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Paul GONCALVES, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-004	<b>Vente d'un bien communal - rue Saint François Anciens sanitaires publics</b>
------------	---

Monsieur le Maire expose :

Monsieur \_\_\_\_\_, propriétaire de la parcelle située au 3 rue Saint François, a exprimé sa volonté de pouvoir acquérir les anciens sanitaires publics situés en mitoyenneté de sa propriété.

Les anciens sanitaires publics sont situés sur la parcelle AB n°23 rue Saint François à Rives-en-Seine, d'une surface de 19 m<sup>2</sup>. La parcelle est totalement construite.

Les sanitaires sont fermés au public et n'ont pas été utilisés depuis l'installation à proximité des sanitaires automatiques du square de la Planquette.

Ce bien communal a fait l'objet d'une demande d'estimation des domaines qui a été rendue le 24 décembre 2024, fixant le prix de vente à 1 000 euros.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à L.2211-19 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Vu l'avis des Domaines concernant la valeur vénale effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques de Normandie, Pôle d'évaluation Domaniale de Rouen, sous les références n°2024-76164-90195,

Considérant que la commune déléguée de Caudebec-en-Caux, commune de Rives-en-Seine, est propriétaire de la parcelle AB n°23,

Considérant que la commune s'est engagée dans une démarche de rationalisation des biens qu'elle possède,

Considérant que le bien objet de la présente délibération est condamné et ne sera plus utilisé en tant que sanitaire public,

Considérant que l'offre d'achat correspond à l'estimation des domaines,

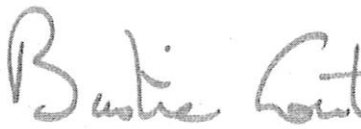
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver la cession de la parcelle AB n°23 situé rue Saint François à Rives-en-Seine, à Monsieur [ ] à un montant 1 000 euros, hors frais de vente.
- De dire que l'ensemble des frais de vente sont à la charge de l'acquéreur,
- De l'autoriser à signer, ou son représentant, pour le compte et au nom de la commune tous les actes relatifs à cette vente,
- De désigner l'étude de Maître Bennaouar située à Rives-en-Seine pour la rédaction des actes à intervenir,
- D'inscrire la recette au chapitre 024-produits de cessions d'immobilisations,
- De prévoir les crédits au budget 2025 chapitre 011-charges à caractères générales pour le transfert de propriété à la commune nouvelle.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET